

LATITUDE

SAINT VALLIER

Plan Local d'Urbanisme
de Saint-Vallier

Plan 1/3

Approbation

Echelle : 1/5000

Le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur toutes les zones U et AU du PLU

Les zones urbaines et à urbaniser

U

Zone urbaine

1AUa

Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat

Les zones naturelles et agricoles

A

Zone agricole

Ap

Zone agricole inconstructible

N

Zone naturelle

Les éléments remarquables du paysage

Cabanon protégé au titre de l'article L151.19 du CU

Parcs de belles demeures et jardins clos protégés au titre de l'article L151.19 du CU

Jardins suspendus et boisements protégés au titre de l'article L151.19 du CU

Pelouses sèches protégées au titre de l'article L151.23 du CU

Ripisylves protégées au titre de l'article L151.23 du CU

Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151.19 du CU

Autres éléments

Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Emplacement réservé

Diversité commerciale à protéger ou à développer

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Interdiction (Rrd)

Prescriptions (Bm)

Zoom sur le centre au 1/2500

Numéro	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Surface en m²
ER01	Extension du cimetière	Commune	3127
ER02	Accès piste de sport (largeur : 4 m)	Commune	177
ER03	Giratoire	Commune	1456
ER04	Élargissement de la voirie (largeur : 3 m)	Commune	110
ER05	Élargissement de la voirie	Commune	99
ER06	Aménagement d'un parcours mode doux (largeur : 5 m)	Commune	1964
ER07	Plateforme pour container de déchets et espace public	Commune	786